Un mode d'emploi vert, simple et pas cher pour les communes

DÉVELOPPEMENT DURABLE. Le Portefeuille développement durable comprend 67 actions dans dix domaines différents dont les communes peuvent s'inspirer.

MICHELINE HAEGELI

«Le Conseil d'Etat souhaite systématiser un réflexe développement durable dans le canton», a dit hier devant la presse le conseiller d'Etat Maurice Ropraz, en présentant avec le président de l'Association des communes fribourgeoises Albert Bachmann le Portefeuille d'actions durables.

Ce mode d'emploi pour les communes fribourgeoises est composé de fiches ludiques et faciles à utiliser. Celles-ci décrivent chacune une action, en détaillent la mise en œuvre, les avantages ainsi que les coûts. Elles expliquent aussi où aller chercher des renseignements supplémentaires. L'objectif est de soutenir les communes dans leurs démarches et de leur donner des clés pour renforcer leur durabilité.

Guide de montagne

«C'est un peu comme un guide de montagne», a expliqué Madame Développement durable du canton de Fribourg Manon Delisle. Ça donne des idées, ça donne envie, mais ça indique aussi les exigences et la faisabilité.»

Ce document a été élaboré dans le prolongement de la stratégie cantonale par l'Etat de Fribourg et l'Association des communes fribourgeoises (ACF). Il aborde les multiples facettes du développement durable, tels par exemple la promotion de la santé, du sport, de l'enfance et de la jeunesse, la protection de l'environnement, le renforcement de la mobilité douce ou encore une meilleure intégration des seniors.

Mesures peu onéreuses

Beaucoup de communes font déjà du développement durable. «Elles le font parfois sans s'en rendre compte, à l'instar de M. Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir», a plaisanté le directeur de l'Aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC).

Le président de l'ACF a cité des exemples concrets. A la suite d'une opposition pour le bitumage de routes naturelles, Guin s'est lancée dans des mesures de compensation. Vingt mesures plus tard, qui lui ont coûté 10 000 francs par an entre 2007 et 2011, la localité est certifiée commune à papillons, comme Charmey, avec moult prairies fleuries.

Courtepin a mis sur pied des *midnight games*, affaire d'occuper les jeunes le soir sur place. La commune a déjà à son actif une trentaine de soirées ayant réuni 1100 participants en 2012/2013. Fribourg et Attalens font de même.

Communes en séminaire

Ce Portefeuille d'actions est publié uniquement sur internet (*www.acf-fgv.ch*). Il est appelé à évoluer et à s'étoffer régulièrement. Un séminaire sera organisé, pour permettre aux communes d'échanger leurs expériences et leur pratique. Le premier est prévu le 17 octobre. ■

Maurice Ropraz, entouré de Marion Delisle *(à gauche)* et d'Albert Bachman *(à droite)*, a présenté hier le concept développement durable du canton. CHLOÉ LAMBERT

Le projet 2c2g viole la convention Fusion 2011

GRAND FRIBOURG. Granges-Paccot, Givisiez et Corminbœuf n'ont pas respecté leurs engagements envers le projet de fusion de communes du Grand Fribourg, intitulé Fusion 2011, en élaborant séparément leur propre projet de regroupement. Le Tribunal cantonal (TC) le constate dans un arrêt daté du 30 août. Ces trois communes – ainsi que Fribourg, Villars-sur-Glâne et Marly – avaient signé avec l'association Fusion 2011 une convention en mai 2009 en vue d'une fusion à six. Mais elles ont mis en route un projet parallèle à quatre avec Chésopelloz, intitulé 2c2g.

Fusion 2011 s'était sentie flouée et avait entrepris une action juridique. L'arrêt, qui lui donne gain de cause, souligne que le cadre des négociations reposait alors sur l'expression d'une volonté populaire, avec 4275 signatures inscrites sur les initiatives demandant la fusion du Grand Fribourg.

«Il apparaît évident que ces trois communes, en opérant le choix de fusion 2c2g, ont provoqué une situation qui empêche la réalisation des accords pris. Partant, il faut constater qu'elles ont violé la convention du 29 mai 2009», note le TC.

Les communes qui ont concocté un mariage à quatre ont prévenu qu'à partir de la naissance de leur nouvelle commune Englisbourg prévue en 2016, il faudrait attendre 10 ou 15 ans avant d'envisager une fusion plus étendue. La réalisation du Grand Fribourg est donc reportée à des dates incertaines «et on peut même se demander si l'objectif de la fusion à six communes pourra être atteint», commente le TC.

L'association Fusion 2011 se montre satisfaite et soulagée par l'arrêt du TC, note son président Denis Boivin dans un communiqué de presse. L'arrêt confirme que l'association n'a pas trahi la volonté populaire en retirant les initiatives qui avaient abouti en 2007, réunissant 4275 signatures: ce faisant elle ne faisait qu'exécuter la convention Fusion 2011. Cette dernière prévoyait que les citoyens s'exprimeraient à l'horizon 2013.

Rapport du préfet en vue

Le Préfet du district de la Sarine dispose désormais de l'ensemble des informations nécessaires pour finaliser le rapport que le Conseil d'Etat lui a demandé sur les projets de fusions dans le Grand Fribourg à la suite du lancement du projet 2c2g. En plus de l'arrêt du TC, Carl-Alex Ridoré a en main la résolution du Grand Conseil intitulée Fusion de communes pour un centre cantonal fort, du 15 mai 2013, ainsi que l'approbation du Plan de fusion du district de la Sarine, le 28 mai 2013, par le Conseil d'Etat.

Avant de déposer son rapport et formuler ses propositions, le préfet souhaite toutefois procéder préalablement à un échange de vue avec une délégation du Conseil d'Etat, a-t-il annoncé hier. **MH**

Révocation d'une élue communale

DÉCISION. Le Conseil d'Etat vient de prononcer la révocation d'une conseillère communale de Corpataux-Magnedens. Cette mesure, proposée par le préfet de la Sarine, se base sur le rapport d'enquête établi à ce sujet, mais aussi sur des investigations complémentaires et plusieurs décisions des autorités judiciaires entrées en force, dont un arrêt du Tribunal fédéral.

La révocation est motivée en partie par des manquements répétés de l'élue dans la gestion des affaires qui lui étaient confiées. «Ces éléments, doublés de l'incapacité judiciairement constatée de cette élue de gérer ses affaires privées sans le secours d'autrui (mesure tutélaire prononcée à son égard en 2011), démontrent que cette personne est dans l'incapacité durable d'assumer la gestion des affaires communales qui lui sont confiées», a indiqué hier le Conseil d'Etat dans un communiqué de presse.

Le Gouvernement a retiré l'effet suspensif à un éventuel recours. Ce qui a pour effet, en pratique, de faire perdurer les effets de la mesure de suspension provisoire prononcée par le préfet de la Sarine en avril 2012.

Le siège n'est pas vacant

Le siège de l'élue ne peut pas pour le moment être considéré comme vacant. Dès que la décision sera entrée en force, le Conseil communal de Corpataux-Magnedens pourra proclamer élue la personne en tête des viennent-ensuite. **MH**

L'UDC fribourgeoise se démarque

FÉDÉRALES. Réunie mercredi soir en comité central à Villars-sur-Glâne, l'UDC fribourgeoise a adopté ses mots d'ordre en vue des votations fédérales du 22 septembre. Il a marqué sa différence par rapport au parti national sur la nouvelle Loi sur les épidémies.

Par 26 voix contre 8, elle recommande de voter oui à la révision de cette loi. Le conseiller national Jean-François Rime et le député-médecin Michel Zadory n'ont pas eu de mal à convaincre l'assemblée de soutenir la révision d'une loi «un peu poussiéreuse, datant de 1970», dixit docteur Zadory.

Ce faisant, l'UDC fribourgeoise se distingue du parti national. Réuni en comité central le 23 août à Genève, ce dernier a recommandé de voter non à la Loi sur les épidémies par 35 voix contre 8. Selon lui, la question de la sécurité et de la capacité d'agir en cas d'épidémie a pesé moins lourd que les craintes d'une centralisation, d'une restriction de la liberté individuelle et de nouvelles obligations d'enregistrement.

Ces questions d'annonce et d'enregistrement «gênent un peu tout le monde, mais c'est utile», a argumenté pour sa part Michel Zadory. A son avis, le fait de pouvoir quantifier les maladies infectieuses est «très important». Pour le moment, «le médecin cantonal y va un peu à la louche». L'ampleur et la rapidité de diffusion d'une infection sont très utiles à connaître, a-t-il insisté.

Sans surprise, le comité central de l'UDC fribourgeoise s'est prononcé à l'unanimité contre l'initiative du GSsA demandant l'abrogation du service militaire obligatoire ainsi qu'à l'unanimité moins une abstention en faveur de la modification de la Loi sur le travail. **MH**

PUBLICITÉ

Valérie Piller Carrard
Conseillère nationale

Jean-François Steiert
Conseiller national

Christian Levrat
Conseiller aux Etats

Ursula Schneider Schüttel
Conseillère nationale

Nous vous invitons au **«Café national»**
le mercredi 11 septembre 2013 à 20 h, à Semsales,
Auberge de l'Hôtel de Ville, Grand-Rue 34,
et nous nous réjouissons de vous y rencontrer!

EN BREF

VOTATIONS FÉDÉRALES
Mots d'ordre du Parti socialiste

Réuni jeudi soir à Corpataux, le Parti socialiste fribourgeois a adopté ses mots d'ordre en vue des votations fédérales du 22 septembre. La quarantaine de participants se sont déterminés sur les trois objets à l'unanimité, moins une ou deux abstentions. Le PSF recommande de voter oui à l'initiative du GSsA en faveur de l'abrogation du service militaire obligatoire. Ce vote permettra d'aller progressivement vers une armée du futur et de ne pas s'accrocher à une armée du passé, a argumenté le député Pierre Mauron. Les socialistes disent oui à la révision de la Loi sur les épidémies et non à la modification de la Loi sur le travail. Cette dernière ne prône officiellement aux yeux de ses partisans qu'un élargissement de l'assortiment des shops déjà ouverts 24 h/24 et non une extension de l'horaire de travail, a expliqué la conseillère nationale Valérie Piller. Mais elle s'inscrit dans une tactique du salami dont les prochaines étapes sont déjà annoncées au Parlement fédéral.

PUBLICITÉ

Alarme Croix-Rouge

La sécurité à domicile et à portée de main, 24 heures sur 24

Renseignements :
026 347 39 52
locations@croix-rouge-fr.ch
www.croix-rouge-fr.ch